

2020

ANALYSE N°12

# DE LA FRONTIÈRE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES MIGRATOIRES

---

**Alix Buron**

*Chargée de communication et chargée de projets en éducation permanente à la FUCID*



À travers ses analyses et études en éducation permanente, la FUCID ouvre un espace de réflexion collective entre les militant·e·s du monde associatif, les citoyen·ne·s du Nord et du Sud et des enseignant·e·s / chercheur·se·s. En multipliant les regards et les angles d'approche sur les questions de société liées à la solidarité mondiale, la FUCID propose de renforcer, au sein de l'enseignement supérieur, la valorisation d'alternatives aux systèmes de pensée dominants.

**FUCID ASBL**

Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur  
Tél : +32 (0)81 72 50 88  
Fax : +32 (0)81 72 50 90  
fucid@unamur.be · www.fucid.be



Avec le soutien de la  
**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

# DE LA FRONTIÈRE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES MIGRATOIRES

Alix Buron

*Chargée de communication et chargée de projets en éducation permanente à la FUCID*

**Le 2 février, les États-Unis fermaient leurs frontières à tou-te-s les ressortissant-e-s étranger-e-s ayant séjourné récemment en Chine et, à partir du 11 mars, à ceux venant d'Europe. Le 17 mars, l'Union européenne fermait ses frontières extérieures. Ont ensuite suivi l'Inde, l'Australie, la Chine, l'Afrique du Sud, la Russie... Au total, le 30 mars 2020, plus de 90% de la population mondiale vivait dans un pays ayant établi des restrictions de voyage (Bloj, Lenoir et Maximin, 2020). Quelques semaines auparavant, cette situation nous aurait été inimaginable. Jamais les ressortissant-e-s européen-ne-s n'avaient connu de telles restrictions de déplacement de leur vivant, si ce n'est durant la guerre. Pour d'autres, cependant la fermeture des frontières est une réalité quotidienne depuis longtemps, à laquelle la crise sanitaire donne de nouveaux reliefs.**

Après tout, les citoyen-ne-s belges – comme la majorité des citoyen-ne-s européen-ne-s – possèdent l'un des passeports les plus puissants du monde : en 2019, nous avons accès, sans visa (ou avec visa réalisé sur place), à pas moins de 185 destinations sur 220<sup>1</sup>. Un statut bien différent pour les Syrien-ne-s (ayant accès à 32 destinations sans visa), Pakistanais-e-s (33 pays) ou Yéménites (37 pays) (Férard, 2019). La situation était donc inédite : bien étrange de devoir se connecter sur le site internet du Service public fédéral des Affaires étrangères afin de savoir si nous avons le droit de passer nos vacances... dans le pays voisin. Pour certain-e-s, la difficulté était quotidienne : par exemple, ne pas pouvoir traverser la frontière pour exercer un métier considéré comme « non essentiel ». Pour d'autres encore, la conséquence a été de ne pas pouvoir avancer dans un parcours migratoire déjà long et périlleux afin d'introduire une demande d'asile.

Ce n'est cependant pas la première fois que l'Europe ferme ses frontières. En 2011, lors des Printemps Arabes, la France a en effet interdit aux réfugié-e-s tunisien-ne-s d'entrer sur leur territoire via l'Italie. Lors des attentats terroristes de 2015, ainsi que durant les importants afflux de réfugié-e-s la même année, des pays ont également fermé leur frontière au sein de l'espace Schengen (Arte, 2020). La pandémie actuelle réactive en vérité l'idée persistante d'une frontière protectrice, le meilleur moyen de se prémunir des dangers extérieurs. Car,

1. Le Henley Passport Index prend en compte des destinations insulaires attachées à un pays mais pouvant avoir un système administratif différent de celui-ci pour les voyageur-euse-s. L'ONU reconnaît pour sa part 197 États. Tous ne sont pas reconnus par tous les États-membres (comme la république populaire démocratique de Corée) et d'autres ne sont pas reconnus par l'ONU mais bien par certains États-membres (comme le Kosovo).

dans un premier temps, les contaminés, c'étaient les autres. Au début de la crise, Trump parlait ainsi du « virus chinois », tandis qu'une vague de racisme antichinois – les Chinois-es, et les Asiatiques en général, même né-e-s en Europe, étaient accusé-e-s d'avoir amené le virus sur le continent (et d'en être porteur-euses et donc contagieux-ses) – a frappé l'Europe (Cebon, 2020). À Liège, un courrier du Bourgmestre adressé aux habitant-e-s d'origine africaine subsaharienne a créé la polémique car elle mettait en garde cette partie de la population contre la « proportion anormalement élevée de personnes d'origine africaine subsaharienne parmi les patients hospitalisés à cause du Covid-19 »<sup>2</sup> (Afrivave, 2020). Toujours en Europe, Viktor Orban, Premier ministre de Hongrie, déclarait en mars qu'il fallait mener « une guerre sur deux fronts, celui de la migration et celui du coronavirus, qui sont liés parce qu'ils se propagent tous les deux avec les déplacements », en soulignant que le coronavirus venait d'étrangers (les deux premiers cas recensés de Covid-19 en Hongrie étaient deux étudiants iraniens) et qu'il « se propageait parmi eux » (Didelot, 2020). De quoi renforcer la xénophobie au sein du pouvoir, refuser l'entrée de demandeur-euse-s d'asile et expulser des étrangers légalement présents dans le pays (*Idem*). De manière générale, en Europe, la police a fait usage de la force de manière disproportionnée envers les minorités ethniques (migrant-e-s et nationalisé-e-s confondus) afin de faire respecter les mesures de confinement (Amnesty International, 2020).

Selon un collectif de chercheurs et chercheuses, « l'accusation selon laquelle les migrants importent bactéries, virus et maladies et mettent en danger la vie des natifs n'est pas nouvelle. C'est cette lecture des migrations comme menace biologique qui a été prônée lors de la première conférence internationale de santé globale entre les puissances coloniales britannique, ottomane, française, néerlandaise et belge à Istanbul en 1865, à la suite de l'épidémie de choléra qui avait débuté pendant le pèlerinage à la Mecque » (Benker, Cantat et al. 2020). Un narratif qui permet à certain-e-s dirigeant-e-s de renforcer leur agenda sécuritaire contre les personnes migrantes, de même que de justifier l'exclusion de celles-ci, leur accueil n'étant pas une priorité face à la crise sanitaire<sup>3</sup>.

## LA QUESTION MIGRATOIRE EN CREUX DE LA CRISE SANITAIRE

Alors que les frontières ont rarement été autant au centre de nos préoccupations et de l'agenda médiatique, la question migratoire, elle, a été largement en retrait de la médiatisation depuis le début de la crise sanitaire<sup>4</sup>. La situation s'est pourtant largement aggravée. Début avril, l'Italie et Malte ont ainsi déclaré leurs ports « non sûrs » en raison du Covid-19, empêchant le débarquement de naufragé-e-s et, du même coup, l'activité des ONG de sauve-

2. Donnant ainsi l'impression que le Bourgmestre jugeait les Afrodescendant-e-s comme étant moins prompts à se laver les mains ou respecter les distances de sécurité... sans prendre en compte les facteurs d'ethno stratification du marché de l'emploi, de l'accès aux soins de santé, etc.

3. Et ici, il semblerait bien que, comme pour la criminalisation de l'immigration qui se répercute sur l'immigré installé légalement sur le territoire, la peur de l'autre « contaminé » de l'autre côté de la frontière soit projetée sur un « autre » qui vit dans le pays depuis longtemps, et n'a donc pas pu « apporter » la maladie.

4. Des Jeunes FUCID – étudiant-e-s en haute école ou à l'Université de Namur qui s'engagent dans les activités de la FUCID – pointaient déjà cette absence médiatique qu'ils et elles regrettaient, lors de nos échanges en novembre 2020 sur leurs ressentis de la crise sanitaire.

tage (CNCD-11.11.11, 2020). En Grèce, certains camps de réfugié-e-s ont été mis en quarantaine, alors que leur surpopulation et le manque d'infrastructure sanitaire rendent la prévention de la propagation du virus quasi impossible (*Idem*). Les violences aux frontières se sont également multipliées, le parcours migratoire devenant encore plus complexe et dangereux, en particulier pour les femmes. En Belgique, au début de la crise, l'Office des étrangers a fermé, rendant impossible les demandes d'asile – en avril, les dépôts des dossiers devaient se faire par voie électronique et les demandeur-euse-s n'étaient pas hébergé-e-s, si ce n'est par des associations ou des habitant-e-s engagé-e-s (Carretero, 2020). Que dire encore des personnes sans papiers pour qui se confiner peut s'avérer impossible, ou qui ont perdu leurs revenus informels ? Une exception notable, cependant : certains pays, comme les États-Unis, la France ou l'Espagne, ont pu faciliter l'accès au monde du travail à des professionnel-le-s de la santé réfugié-e-s ou migrant-e-s (Benker, Cantat et al. 2020). L'Allemagne a aussi fait parler d'elle en créant un pont aérien pour que des saisonniers venus de pays de l'Est puissent travailler dans ses champs (Vérot, 2020).

Durant la crise sanitaire, il y a donc eu deux traitements des personnes migrantes : celui filtrant les migrant-e-s considéré-e-s comme étant « utiles » à la protection de la vie des Européens (au risque de leur propre vie) et celui les définissant comme étant négligeables, voire menaçants et porteurs de maladies. Cependant, « une troisième réponse s'esquisse également. Dans certains pays, la crise sanitaire portée par le Covid-19 a été l'occasion de mettre en œuvre des mesures inclusives envers les migrants » (Benker, Cantat et al. 2020). C'est ainsi que le Portugal a décidé de régulariser les candidat-e-s à un titre de séjour pendant une période donnée, afin qu'ils et elles puissent accéder aux aides sociales, aux soins de santé et puissent se confiner, tandis que la ministre de l'agriculture italienne a demandé la régularisation des 600 000 travailleurs en situation irrégulière (Bloj, Lenoir et Maximin, 2020). Un geste qui permet ici d'éviter des traitements différenciés entre personnes migrantes. Et, de ce fait, de briser cette frontière intérieure au sein de bien des États : celle entre le « bon » immigré (le réfugié héroïque fuyant la guerre ou l'oppression, le migrant « utile », l'expatrié cosmopolite issu d'une mondialisation réussie...) et le mauvais (le « migrant économique » et donc « illégal », mais parfois aussi le réfugié « profiteur »)<sup>5</sup>. Briser aussi la frontière séparant les citoyens « à part entière », qui bénéficient de la solidarité régie par une série de mécanismes étatiques (comme l'accès aux soins de santé à un coût réduit), l'ensemble des résidents légaux ou illégaux vivant au sein du pays mais n'ayant pas accès à ces mécanismes de solidarité.

5. Selon Amnesty International, un migrant est « une personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour de multiples raisons, et ce de façon temporaire ou permanente ». Celui-ci peut demander l'asile et, si sa demande est acceptée, il deviendra un réfugié, c'est-à-dire « une personne qui satisfait aux critères définis par la Convention de Genève. Celle-ci précise qu'un réfugié est une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe sociale ou de ses opinions politiques et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » C'est cette typologie que nous avons employée dans cet article. Notons cependant que les migrant-e-s se retrouvent souvent dans plusieurs catégories au fil de leur vie et que le statut de réfugié est octroyé de façon très inégale en fonction du pays d'accueil.

## MILLE VISAGES DE LA FRONTIÈRE

Que cela soit contre la mondialisation néolibérale, appelant à une relocalisation des productions (notamment alimentaire) ou contre l'étranger de l'autre côté de la frontière, la pandémie a réactivé la notion de frontière protectrice, de frontière barrière. Il serait pourtant naïf de croire qu'une frontière peut être totalement fermée. La propagation record du coronavirus, après tout, a montré leur incroyable porosité.

Car, malgré la puissance imaginative de la ligne, malgré la force psychologique de la frontière nationale dans les esprits, une frontière n'est pas un mur ou une barrière. Il s'agit essentiellement d'une institution, d'une convention : le périmètre de l'exercice de souveraineté d'un État. Ligne de cloisonnement, elle est donc également un espace d'interactions, un lieu d'échanges, de biens mais aussi de cultures, car « franchir une frontière, c'est devenir étranger ailleurs » (Michel Agier cité par Hemptinne, 2019) et regarder de l'autre côté, c'est découvrir un Autre et essayer de construire une compréhension réciproque. Alors que la frontière sanitaire a pris peu à peu une autre dimension, pour ne plus seulement définir les contours d'un État, mais également circonscrire notre quartier, notre foyer même, peut-être nous a-t-elle amenés à vivre dans nos chairs qu'un monde sans contacts, sans interactions ou échanges, est un monde qui étouffe.

Plutôt que d'être réellement ouvertes ou fermées selon les conjonctures et les crises successives (« crise »<sup>6</sup> migratoire, crise sanitaire), les frontières mettent surtout en évidence des traitements différenciés entre personnes, dont le droit à la mobilité semble régi par leur lieu de naissance, leur capital financier ou les besoins économiques et démographiques d'un pays donné. Pourtant, comme le rappelle la politologue et spécialiste des migrations Catherine Wihtol de Wenden, le droit de quitter n'importe quel pays, y compris le sien, est inscrit dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Ne pas l'accompagner du droit d'entrer dans un autre État ne peut en faire qu'un droit-alibi (2011, p.50).

Le durcissement des contrôles aux frontières engendré par la crise sanitaire présente en effet un risque : le maintien de la fermeture des frontières et le durcissement des conditions d'entrée envers certaines catégories de personnes, déguisant ainsi une frontière migratoire en frontière sanitaire. La crise sanitaire a pourtant à la fois montré – une fois de plus – notre dépendance envers l'immigration (personnel de santé, main d'œuvre dans l'agriculture, métiers de la propreté...) et l'importance d'une solidarité étendue à tous les êtres humains, qui devraient tous avoir la possibilité de vivre dignement – ou, simplement de ne pas mourir.

6. Bien que l'expression de « crise migratoire » ait été largement employée en 2015, cette « crise » doit plutôt être vue comme une crise de l'accueil, ou de l'asile : le problème n'était pas « l'afflux » de migrant-e-s, mais les politiques mises en place pour y faire face. Ramona Bloj, Olivier Lenoir et Elena Maximin mettent ainsi en garde contre l'emploi du terme de « crise » qui « pouvait amener à considérer que la situation résultait de la fatalité, comme une "tragédie" ou un "drame", et qu'elle provenait moins de choix politiques, à la fois nationaux et européens. » (2020) Le parallèle peut certainement être fait avec la crise sanitaire actuelle.

## BIBLIOGRAPHIE

- Amnesty International, 24 juin 2020, « Europe, COVID-19, préjugés racistes et discrimination par la police », Bruxelles : Amnesty.be, <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/europe-covid-prejuges-racistes-discrimination-police-53414>, consulté le 11 décembre 2020.
- Afriwave, 3 avril 2020, « LIÈGE-DIASPORA /COVID-19 : Quid d'un Courrier Polémique à l'endroit de la Communauté noire africaine subsaharienne ? », <https://www.afriwave.com/2020/04/03/liege-diaspora-covid-19-quoi-dun-courrier-polemique-a-lendroit-de-la-communaute-noire-africaine-subsaharienne>, consulté le 10 décembre 2020.
- Arte, 20 avril 2020, « Europe : le retour des frontières / Travailler à l'heure du Covid », 28 minutes, [https://www.youtube.com/watch?v=RjsAqWdz1\\_Y](https://www.youtube.com/watch?v=RjsAqWdz1_Y)
- Benker E., Cantat C. et al., 4 mai 2020, « Pandémie et migrations : un monde "fermé" ? », Paris : SciencesPo, <https://www.sciencespo.fr/actualites/actualite/C3%A9s/pandemie-et-migrations-un-monde-ferme/4879>, consulté le 10 décembre 2020.
- Bloj R., Lenoir O., Maximin E., 11 mai 2020, « Cartographier, comprendre les migrations au temps du Covid-19 : 10 points », Paris : Le Grand Continent, <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/05/11/10-migration-covid-19/>, consulté le 10 décembre 2020.
- Carretero L., 22 septembre 2020, Issy Les Moulineaux : InfoMigrants, <https://www.infomigrants.net/fr/post/27467/belgique-en-cette-periode-de-crise-sanitaire-les-droits-des-exiles-ne-valent-pas-grand-chose>, consulté le 14 décembre 2020.
- Cebron V., « Les agressions contre les Asiatiques, dramatique confirmation d'un racisme amplifié par le Covid », Paris : Slate, [www.slate.fr/story/197645/racisme-anti-asiatique-chinois-agressions-violences-covid](http://www.slate.fr/story/197645/racisme-anti-asiatique-chinois-agressions-violences-covid), consulté le 10 décembre 2020.
- CNCd-11.11.11, 2 avril 2020, « Les réponses sécuritaires au Covid-19 exacerbent les violences aux frontières », Bruxelles, <https://www.cncd.be/hotspots-migrants-europe-reponses-securitaires-coronavirus-violences-frontieres>, consulté le 10 décembre 2020.
- Didelot N., 21 mars 2020, « En Hongrie, les étrangers coupables tout trouvés de l'épidémie », Paris : Libération, [https://www.liberation.fr/planete/2020/03/21/en-hongrie-les-etrangers-coupables-tout-trouves-de-l-epidemie\\_1782526](https://www.liberation.fr/planete/2020/03/21/en-hongrie-les-etrangers-coupables-tout-trouves-de-l-epidemie_1782526), consulté le 10 décembre 2020.
- Férard E., 14 janvier 2019, « Voici les 10 passeports les plus puissants au monde en 2019 », Paris : Geo, <https://www.geo.fr/voyage/voici-les-10-passeports-les-plus-puissants-au-monde-en-2019-194151>, consulté le 11 décembre 2020.
- Hemptinne p., 7 octobre 2019, « Michel Agier : L'Étranger qui vient », Bruxelles : PointCulture, <https://www.pointculture.be/magazine/articles/focus/michel-agier-letranger-qui-vient>, consulté le 14 décembre 2020.

- Vérot M.-P., 15 mai 2020, « "Sans cela nous n'aurions pas eu de travailleurs" : en Allemagne, un pont aérien spécial a été mis en place pour que des saisonniers roumains récoltent les asperges », Paris : Franceinfo, [https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/sans-cela-nous-n-aurions-pas-eu-de-travailleurs-en-allemande-un-pont-aerien-special-a-ete-mis-en-place-pour-que-des-saisonniers-roumains-recoltent-les-asperges\\_3962913.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/sans-cela-nous-n-aurions-pas-eu-de-travailleurs-en-allemande-un-pont-aerien-special-a-ete-mis-en-place-pour-que-des-saisonniers-roumains-recoltent-les-asperges_3962913.html), consulté le 10 décembre 2020.
- Wihtol de Wenden C., 2011, *Le droit d'émigrer*, Paris : CNRS Éditions.